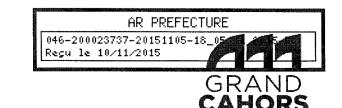
72



Séance du 5 novembre 2015 à 19 heures Commune de Lamagdelaine – Salle des fêtes

Aujourd'hui, cinq novembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Lamagdelaine –Salle des fêtes

Etaient présents : 51 titulaires dont 6 possédant une procuration

8 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES:

CAILLAC

CALAMANE CATUS

ARCAMBAL M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle

BOISSIERES M. PARNAUDEAU Willy,

BOUZIES M. RAFFY Gilles,

CABRERETS M. SEGOND Dominique,

CAHORS M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M.

BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.

MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

M. TILLOU José, M. DUJOL Jean-Paul, M. TAILLARDAS Claude,

CIEURAC M. PEYRUS Guy,

COURS Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,

CRAYSSAC M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,

ESPERE M. PETIT Jean,

FRANCOULES M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel,

LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

LAROQUE DES ARCS M. NOUAILLES Serge,

LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès,
MECHMONT M. PRADDAUDE Jean-Paul,
MERCUES M. DIZENGREMEL Ludovic,
MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël,
NUZEJOULS Mme DESSERTAINE Brigitte,

PONTCIRQ M. CHATAIN Thierry,

PRADINES M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD

Daniel,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS M. FIGEAC Philippe,
ST GERY M. BORIES Olivier,
ST PIERRE LAFEUILLE M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal,
VALROUFIE M. ANNES Jean-Pierre,
VERS M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS:

CIEURAC M. GARD Michel,

FONTANES M. PLANAVERGNE Jean-François,
LAROQUE DES ARCS M. BONNEMERE Jean-Claude,
LHERM Mme SALANIE Jacqueline,
MAXOU M. VIVIER Jean-Luc,
MONTGESTY M. LEFEBVRE Jean-Yves,
ST GERY M. BERNIOT Pierre-Jacques,
TOUR DE FAURE M. EYROLLE Jean-Louis,

Regu le 10/11/2015

Etaient excusés ou absents : 26 titulaires - 19 suppléants

BOISSIERES Mme GARRIGOU Isabelle, BOUZIES Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS M. PAULIN Peter,

CAHORS Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève

(excusée, procuration à M. Henri COLIN), M. SIMON Michel (excusé, procuration M. Martine LOOCK), Mme BOUIX Catherine (excusée), Mme FAUBERT Françoise (excusée, procuration Mme Cathy BONNET), M. SINDOU Géraud (excusé), M. TESTA Francesco (excusé), Mme HAUDRY Sabine (excusée), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES

Isabelle (excusée),

CAILLAC M. BRIS René,

CALAMANE M. FAURE Jean-Pierre (excusé),

CATUS M. VAZ Victor(excusé),
COURS M. MOLESIN Jean-Pierre,
CRAYSSAC M. FOURNIER Christian,
ESPERE Mme BOURDARIE Paulette,

FONTANES Mme VALETTE Roselyne (excusée, procuration M. Jean-

François PLANAVERGNE),

FRANCOULES M. COMBET Gil,
GIGOUZAC M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,

LABASTIDE MARNHAC Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LES JUNIES M. BARDINA Fabien,
LHERM M. REIX Jean-Albert,
MAXOU M. SABOT Aimé (excusé),
MECHMONT M. PONS Stéphane (excusé),

MERCUES Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (excusée),

NUZEJOULS M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRO M. SOULIER Yves,

PRADINES Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (excusée, procuration

Mme Géraldine ROUAT), M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE M. DECREMPS Frédéric, ST DENIS CATUS M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD M. FERNANDEZ Pierre (excusé, procuration M. Jean-Marc

VAYSSOUZE-FAURE), M. RIGAL Serge,

ST PIERRE LAFEUILLE M. BONNET Frédéric (excusé),

TOUR DE FAURE M. DIOT Fabrice (excusé, procuration M. Pascal LAVAUR),

VALROUFIE M. NICOLAON Patrick, VERS M. GILES Jérôme (excusé),

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des affaires générales et juridiques

Objet : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - Période 2015-2016 - 2017 entre le Grand Cahors et l'EPIC "Régie d'Équipements Culturels"

A été adopté à l'unanimité.

Regu le 10/11/2015

Délibération n°18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 5 novembre 2015 Rapporteur: José TILLOU

Rédacteurs : Isabelle HIDALGO

Service : Direction des affaires générales et juridiques

Stéphane DELPECH -Directeur de l'EPIC REC.

Objet: CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - Période 2015-2016 – 2017 entre le Grand Cahors et l'EPIC "Régie d'Équipements Culturels"

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi nº 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a délégué les missions de service public d'accueil, de diffusion, de médiation et d'animations culturelles, à son Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ayant pour dénomination « Régie d'Équipements Culturels ». Cette régie personnalisée a été instituée par délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 10 février 2015.

La régie a été créée d'une part, pour la mise en œuvre d'un projet culturel de territoires labellisé Scène de Musiques Actuelles et la gestion d'équipements culturels spécifiques. Ce nouveau projet regroupe les compétences « musiques actuelles » d'animations du territoire et d'organisation de spectacles initialement portées respectivement par la Ville de Cahors et le service Vie étudiante du Grand Cahors, à savoir les concerts Docks, Docks'Side et le festival Visages du Monde.

Le projet culturel et artistique intègre l'ensemble des dimensions suivantes : la création, la diffusion, la production et l'organisation de spectacles de musiques et cultures actuelles, l'accompagnement artistique, l'action culturelle notamment en direction du public étudiant, la formation, l'information et la communication, la promotion des pratiques et des projets, la participation à la structuration du secteur des musiques et cultures actuelles au plan local, régional et national.

Ce projet s'effectue en direction :

- des publics et de l'ensemble des populations du territoire,
- des structures associatives, culturelles, socio-culturelles,
- des praticiens amateurs en voie de professionnalisation ou non, et des professionnels,
- des structures professionnelles,

Et dans le cadre d'une mission d'intérêt général :

AR PREFECTURE

046-200023737-20151105-18_05_11_2015-DE

Regu le 10/11/2015

 favorisant la création et la diffusion dans le secteur des musiques actuelles et des nouveaux champs culturels,

- rendant accessibles ces champs à un public le plus large possible, notamment par des modérations tarifaires dont les publics étudiants et les personnes titulaires de cartes Grand Pass,
- mettant en œuvre par une politique attractive de communication et de médiation adaptée, une amplitude d'ouverture horaire maximale et la gestion d'espaces conviviaux : bar, lieux d'expositions, espaces de répétitions.

Au titre des objectifs définis ci-dessus, il est nécessaire d'établir entre l'EPIC REC et le Grand Cahors une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, fixant lesdites missions et les moyens y afférents.

Compte tenu de l'importance des ressources humaines dans la qualité de services apportés par la REC, une attention toute particulière sera apportée aux conditions de travail et à la motivation de l'équipe.

Trois personnes de droit public seront mises à la disposition de la REC, puis refacturées sur le compte de la REC.

Un plan de formation sera réalisé chaque année en tenant compte des demandes du personnel, des besoins de la REC et des dispositifs de prise en charge adaptés.

Des réunions régulières de fin de saison avec les équipes permettront de détecter les besoins collectifs ou les dysfonctionnements de la structure.

Chaque année, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, attribue à la REC, une dotation nécessaire au bon fonctionnement de la structure.

Il appartiendra à la REC de développer des ressources financières propres de façon à assurer les moyens de son développement. La REC inscrira ses actions dans une convention pluri annuelle spécifique (SMAC) avec l'ensemble des partenaires publics concernés par son objet.

Les modalités de versement pour les années 2016 et 2017 de la subvention sont définies comme suit :

- un acompte de 30 % sera versé au mois de janvier de chaque année afin que la structure puisse provisionner son fonctionnement général (salaires, actions diverses...).
- un second acompte de 40 % sera versé fin mars afin que la structure puisse financer en son nom l'évènement festival Visages du Monde.
- le solde restant 30 % sera versé après la remise des documents comptables annuels complets de l'exercice précédent soit au cours du troisième trimestre de l'exercice en cours.

En outre, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors met gracieusement à la disposition de la Régie d'Equipements Culturels, les bâtiments situés aux Docks, 430 Allées des Soupirs 46 000 Cahors ainsi que les équipements nécessaires à l'exercice de son activité.

Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention ci-annexée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a - D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Grand Cahors et l'EPIC REC ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20151105-18_05_11_2015-DE Regu le 10/11/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE